



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 23 juin 2026

M^{me} Fabienne Ziörjen, présidente, salue le syndic, la municipale et les municipaux, ainsi que les conseillères et conseillers présents.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-trois conseillers. MM. Mikaël Geser et André Schopfer sont excusés ; John Schopfer est absent.

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un postulat étant parvenu, l'ordre du jour est modifié. Il est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 6 décembre 2025
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 1/2026 – Modification des statuts de l'ARASAPE
7. Préavis n° 2/2026 – Projet de regroupement de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE) et de l'Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants (ARPAJE) et révision statutaire qui en découle.
8. Préavis n° 3/2026 – Approbation du nouveau règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions
9. Préavis n° 4/2026 – Comptes et gestion 2025
10. Postulat de M^{mes} Estelle Martin et Dorothée Ramel
11. Divers et propositions individuelles

3. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2025, reçu le 15 juin par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance et communications du bureau

La présidente informe qu'elle a reçu une lettre de démission de M^{me} Noa Maillefer, qui a déménagé et n'habite plus Rossinière. Elle a également reçu un message de Mikaël Geser, qui s'excuse pour la soirée.

5. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, communique que, suite à la démission de M^{me} Christine Pilet, un nouveau boursier a été engagé au 1^{er} mai, M. Teo Tomic. Il remercie la boursière sortante de tout le travail qu'elle a accompli.

Il annonce la dissolution du syndicat d'amélioration foncière Cottards-Corjon. Mis en place il y a vingt-cinq ans à l'initiative de M. Pierre Henchoz, il a permis l'élargissement de la route de Corjon, entre Crau et le chalet de Corjon, la création de la piste d'accès aux Cottards, ainsi que l'amélioration de l'adduction d'eau des alpages de Corjon et des Châtelards, entre autres. Il est à noter que, dans le plan directeur des routes, la suite de la réfection de la route de Corjon, première étape sur le secteur de l'alpage de Crau, est prévue pour l'automne.

M. Alain Karnstädt, municipal, a pris contact avec le voyer et le responsable de la signalisation, afin d'améliorer la sécurité sur la route cantonale au Bougnon. Il a été fait une proposition de glissières de sécurité. La Commune est dans l'attente d'une réponse. Le municipal souligne la complexité du dossier et rappelle que, sans l'accord du Canton, elle ne peut rien faire.

Concernant la police des constructions, M^{me} Catherine Pilet, municipale, fait savoir qu'une plateforme numérique, Edilio, est désormais en ligne sur le site internet de la Commune. Toute demande concernant les constructions, un permis de construire par exemple, doit y être faite. Les règlements utiles et nécessaires y sont déjà implémentés.

Elle signale que des travaux de sécurisation ont été réalisés sur le chemin militaire, dans la région des Chevalets-Derrière, en collaboration avec une entreprise spécialisée et le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE). Il sera ainsi en état pour l'été. Notons que pour pérenniser ces installations, elles seront démontées pour l'hiver et réinstallées au printemps.

Elle indique qu'il y a maintenant deux endroits à Rossinière où peuvent stationner les camping-cars. Des panneaux d'information, munis d'un QR-code permettant de payer la taxe de séjour et d'avoir ainsi accès au Pass d'Enhaut, y seront installés dans le courant de l'été. Le séjour est limité à trois nuits maximum.

M. Antoine Martin, municipal, donne des nouvelles des forêts. La coupe prévue aux Gros Fonds a été repoussée. Des coupes ont été effectuées au Bois de Ratevel, aux Traverses, au Mont Derrière à La Tine, le long de l'Ondine à La Tine, en Traylasille, à la Sautaz. Cela représente quelque 2000 m³ de bois, dont un tiers environ est entreposé sur les places à bois de la Commune et servira à alimenter le chauffage à distance.

Il informe que les alpages, prés et pâturages ont été remis en soumission, les baux actuels arrivant à échéance.

6. Préavis n° 1/2026 – Modification des statuts de l'ARASAPE¹

La commission chargée d'étudier le préavis, dans son rapport lu par M^{me} Isabelle Henchoz Cretegny, rappelle qu'actuellement, la Commune de Rossinière, membre de l'ARASAPE, ne participe pas au but optionnel de l'accueil de jour et ne souhaite pas y adhérer. Elle doit cependant se prononcer sur la modification des statuts qui dissocient les volets *Petite enfance* et *Action sociale*, qui seront dorénavant gérés par les établissements régionaux. Elle propose d'accepter la modification des statuts de l'ARASAPE, qui remplace et annule les statuts précédents.

La parole n'étant pas demandée, à l'unanimité, les membres présents acceptent la modification des statuts de l'ARASAPE, laquelle remplace et annule les statuts du 21 août 2019.

7. Préavis n° 2/2026 – Projet de regroupement de l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE) et de l'Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants (ARPAJE) et révision statutaire qui en découle

La présidente, M^{me} Fabienne Ziörjen, et la vice-présidente, M^{me} Estelle Martin, étant chacune collaboratrice de l'une des deux entités citées en titre, elles se refusent. C'est M. Fernand Dubuis qui prend la présidence de ce point de l'ordre du jour.

Dans son rapport, lu par M^{me} Dorothée Ramel, la commission ad hoc rappelle que ses membres ont déjà siégé en mars 2026 lors de la commission consultative sur le même sujet, afin d'établir un rapport à l'attention de la Municipalité. Elle explique qu'il en a été de même pour les deux autres communes concernées, Château-d'Œx et Rougemont. La procédure suivie est expliquée en détail ; un extrait du rapport établi par la commission pour le préavis n° 2/2026 de l'ASIPE est cité.

La commission indique que le comité de pilotage a fait des simulations de coûts comparatifs avec les montants de 2024 entre le système actuel et le futur système, à la fois pour le secteur scolaire et l'accueil de jour. Pour Rossinière, on note un renchérissement de + 6,9 % (6,3 pour Château-d'Œx et 5,6 pour Rougemont). Ce qui s'explique par un plus grand nombre d'élèves-enfants par habitant : 13,4 % (11 % pour Château-d'Œx et 9,5 % pour Rougemont). Comme la commission de l'ASIPE, la commission est d'avis que les coûts supplémentaires sont supportables par les Communes, au vu de l'amélioration et de l'efficacité attendues, tant en termes de gouvernance politique que de gouvernance opérationnelle.

La parole n'est pas demandée. A la majorité moins une abstention, les membres présents valident la réorganisation proposée pour la gestion des obligations scolaires et de l'accueil de jour ; ils approuvent la révision des statuts, telle que proposée ; ils prennent acte du principe de la dissolution de l'ARPAJE et des associations exploitantes ; ils prennent acte du calendrier de déploiement.

M. Alexandre Fivat, municipal, remercie le conseil de son soutien. Il souligne que la décision prise est un pas en avant dans la prise en charge des enfants au Pays-d'Enhaut.

¹ ARASAPE : Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut

8. Préavis n° 3/2026 – Approbation du nouveau règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Dans son rapport, lu par M. Alexandre Mottier, la commission ad hoc rappelle que le règlement concernant les émoluments liés au permis de construire remonte à 1987. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Plan d'affectation communal (PACom), une mise à jour était nécessaire. La Municipalité a ainsi mené une étude, en prenant en référence plusieurs communes dont Château-d'Œx.

La parole n'étant pas demandée, les membres présents, à l'unanimité, adoptent le nouveau règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions, avec son annexe.

M. Jean-Pierre Neff remercie le conseil de la confiance. Il souligne qu'il était important pour la Municipalité que les prix se tiennent dans la région. Raison pour laquelle elle a étudié ceux qui sont pratiqués à Château-d'Œx, entre autres. Elle s'est aussi intéressée aux pratiques des communes de la Riviera, afin de découvrir comment cela se passe ailleurs. Avec l'entrée en vigueur du PACom et ce nouveau règlement, la Commune a en main ce qu'il faut pour aller de l'avant dans le domaine des constructions.

9. Préavis n° 4/2026 – Comptes et gestion 2025

Le rapport de la commission de gestion est présenté tour à tour par chaque membre de la commission. Il en ressort les points suivants concernant la gestion et les comptes 2025 (*pour le rapport dans son entier, voir le rapport de commission*) :

La commission s'est réunie à six reprises pour le suivi de la gestion et a rencontré deux fois la Municipalité. En ce qui concerne les comptes, elle s'est réunie à une reprises et a rencontré le syndic, la future syndique, M^{me} Catherine Pilet, et la boursière.

En ce qui concerne la gestion, la commission a fait parvenir des questions à la Municipalité dans la première quinzaine de février. Elles ont été traitées lors des rencontres évoquées ci-dessus ; les réponses circonstanciées alors reçues sont relatées dans le rapport. Les thèmes abordés concernent InfraRoss SA et le chauffage à distance (CAD) ; la protection incendie, avec en arrière-plan le drame de Crans-Montana dans la nuit de Nouvel-An 2025-2026 ; la gestion du personnel ; la sécurité informatique ; un éventuel plan climat ; la situation du cadastre souterrain (eaux claires, eaux usées, eau potable, CAD) ; le suivi des demandes et propositions exprimées en séances du Conseil communal (2024-2025) ; le passage à niveau de Traylasille; le passage piéton de l'Hôtel de Ville ; le pont Rose-Marie.

COMPTES 2024 ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

Compte 110.318 Assurances, taxes et divers émoluments

La commission constate une augmentation significative de ce compte. Des frais d'archivage complémentaires d'un montant de CH 12 000.- et des honoraires d'un bureau conseil (ingénieur forestier) de CHF 9200.- concernant le litige avec le Groupement forestier expliquent cette augmentation.

Compte 150.365 Subventions et participations

Il est mentionné que certaines sociétés locales n'ont pas revendiqué de soutien financier sur l'année comptable. Ce montant pourrait être reporté sur 2026.

FINANCES

Compte 210.401 Impôts des personnes morales

Les impôts sur les personnes morales ont chuté de moitié par rapport à 2024. Cette baisse n'est pas systématiquement liée aux derniers résultats des entreprises. La Commune met au budget un montant d'impôt en fonction des acomptes payés par les entreprises. Les montants sont ajustés sur plusieurs années, ce qui crée des décalages difficiles à prévoir. De plus, certains contribuables de la commune travaillent en raison individuelle et en société. La répartition de leur chiffre d'affaires peut alors varier.

Compte 210.405 Impôts s/successions et donations

La commission de gestion regrette qu'aucun commentaire ne soit annoté concernant le versement d'une somme importante liée à l'impôt sur les successions. La Commune a appris ceci en fin d'année 2025. En dehors de cette entrée exceptionnelle, les impôts sur le revenu et la fortune restent stables par rapport aux années précédentes.

Compte 210.422 Impôts – intérêts de retard

Là encore, la Commune ne peut que supposer un montant au budget avant d'avoir les décisions définitives. M. le Syndic relève qu'il arrive que des années s'écoulent avant une décision de taxation définitive – cela a été le cas parfois avec des entreprises – et lorsqu'elle tombe les intérêts peuvent être très élevés. La commission suppose que la conjoncture économique des ménages pourrait être plus fragile et que certains peinent à payer leurs acomptes à temps, ce qui expliquerait une partie de hausse des intérêts.

Comptes 220 Service financier

La nouvelle péréquation financière est entrée en vigueur cette année. Il est trop tôt pour en tirer un bilan. D'autant plus que cette année, les comptes sont fortement impactés par la rentrée exceptionnelle d'impôt sur les successions et donations.

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Compte 320.318 Prestations de tiers – assurances et divers

Compte 320.435.1 Revenu des bois

Compte 320.465 Participation subventions de tiers

Les travaux forestiers, auparavant dans le compte du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE), se sont avérés plus importants que prévu. Cependant, ils sont financés par le revenu des bois et des subventions.

Compte 320.352.1 Participation à la recapitalisation du GFPE

La Municipalité a mandaté un bureau conseil externe pour la soutenir dans le dossier du GFPE. Ce bureau a relevé un certain nombre d'incohérences dans la gestion du GFPE. Pour rappel, les membres du GFPE sont les trois Communes du Pays-d'Enhaut ainsi que l'Etat de Vaud. Chacun assumait sa part en fonction de ses forêts, Rossinière pour 35 %. Lors de ce paiement final, l'Etat de Vaud n'a pas accepté de verser sa part, les 3 membres restants ont donc dû compenser ce manque. La Commune de Rossinière reste membre du Groupement forestier mais sans contrat de bail à ferme.

Compte 350.318 Prestations de tiers – assurances et divers

Mis à part les charges exceptionnelles, la commission s'interroge sur les charges régulières liées à l'Hôtel de Ville. Ces frais d'entretien semblent être disproportionnés en regard du loyer annuel encaissé.

TRAVAUX

Compte 420.312 Eclairage public

La commission s'interroge sur les travaux non-exécutés selon le budget. La Municipalité confirme que le changement des luminaires LED n'a pas été effectué, car elle a mandaté le Groupe E pour analyser si tous les luminaires du réseau sont indispensables. Il faudra trouver le juste milieu entre les contraintes économiques, la protection de la faune (pollution lumineuse) et le contentement des habitants. Le Parc naturel régional (PNR) a réalisé une étude pour chaque commune du parc et conseille les Communes à ce sujet.

Comptes 450 Déchets ménagers et décharge

On rappelle toujours le fait que ce compte devrait s'autofinancer.

Le système actuel permet de couvrir le ramassage et l'élimination des ordures ménagères via la taxe de base et la taxe au sac, mais il manque un financement plus ou moins équivalent au coût de la gestion de la déchetterie de la Chaudanne.

Un constat s'impose : une révision complète du système est nécessaire, qui devrait toucher tant les ordures ménagères que la déchetterie intercommunale. L'idéal serait de trouver une solution régionale.

Peut-être qu'avec le nouveau plan comptable MCH2 le principe du pollueur-payeur sera mieux appliqué.

Comptes 470.314 Entretien ruisseaux et berges

Ce ne sont pas seulement des travaux en moins effectués, mais certains travaux ont été effectués sur des ruisseaux non-corrigés (subvention) et d'autres ont été financés par les forêts.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Compte 510.365 Participation au Sportzentrum Gstaad

La commission demande si la subvention au Sportzentrum est décidée chaque année. Elle a été déterminée en 2018 lors de la rénovation et de l'agrandissement de la piscine. La commission regrette que le tarif indigène ne soit plus proposé aux habitants de la Commune.

Pour conclure, la commission tient à féliciter la Municipalité pour la stabilisation financière en 2025. La Commission a pu constater les efforts constants qui permettent de respecter au mieux les budgets dans les différents comptes.

La commission remercie la Municipalité pour son dévouement dans l'étude des différents projets ainsi que pour sa disponibilité. Elle remercie également la boursière et tout le personnel communal. Elle propose enfin aux conseillères et conseillers d'approuver le préavis n° 4/2026, tel que présenté.

Enfin, M. Hervé Martin, président de la commission remercie tous les membres pour leur investissement.

Avant de passer au vote, M. Jean-Pierre Neff donne lecture d'un document faisant partie du rapport de la fiduciaire, puis le distribue. Il aurait dû figurer au dossier des comptes, mais a été oublié. Il y figure :

Notons que les différents cautionnements en faveur de la société InfraRoss SA pour le montant de CHF 11 550 000.00 ne rentrent pas dans les calculs d'endettement de la Commune. Un contrat constitutif de cédule hypothécaire du 8 décembre 2023 en faveur de la Commune de Rossinière a été établi pour garantir la deuxième tranche du cautionnement de CHF 10 200 000.00 selon préavis n° 5/2023.

Le montant total du cautionnement en faveur de la société InfraRoss SA se monte à CHF 11 550 000.00 au 31 décembre 2025.

La parole n'étant plus demandée, au vu de ce qui précède, les membres présents approuvent à l'unanimité :

- les comptes 2025 tels que présentés
- la gestion 2025 de la Municipalité et en donnent décharge aux organes concernés.

M. le Syndic remercie l'assemblée de sa confiance. Il évoque le revenu extraordinaire sur les successions et donations. Il explique que la moitié du montant a été versée à la péréquation. Avec cette nouvelle péréquation maintenant entrée en vigueur, la moitié des revenus des successions et donations doit en effet être versée au pot commun. Elle est, selon lui, plus juste et plus claire.

10. Postulat de M^{mes} Estelle Martin, Dorothée Ramel et consorts

M^{me} Estelle Martin donne lecture d'un postulat, cosigné par plusieurs membres du conseil, qu'elle présente avec Dorothée Ramel.

Voilà déjà longtemps que le trafic routier est source d'inquiétude dans les villages de Rossinière et de La Tine. Avec l'entrée de la région de Gstaad dans le *Magic Pass*, la circulation hivernale a augmenté, de même que celle des pendulaires durant la semaine. Bien que la plupart respectent les limites de vitesse, les nombreux parents qui voient leurs enfants traverser régulièrement la route sont en souci. Les deux conseillères demandent donc à l'exécutif d'étudier la pose de panneaux trifulash dans les deux villages, au bord de la route cantonale. Il s'agit de panneaux triangulaires destinés à sensibiliser les automobilistes dans les zones dangereuses, clignotant selon des horaires prédéfinis. Comme il y a actuellement à Flendruz et à L'Etivaz.

Evoquant l'article 57 du règlement du conseil et l'article 32 de la Loi sur les communes, la présidente informe que le postulat lui a été remis par écrit. Elle demande aux conseillères et conseillers qui le jugent recevable de le signaler par un lever de main. Jugé recevable, le postulat est ainsi transmis à la Municipalité.

M. Alain Karnstädt relève alors que l'exécutif est sensible à la question de la sécurité. Il a déjà eu de nombreux contacts avec la gendarmerie, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le responsable de la signalétique. Des recherches de solution sont en cours : dans les discussions, il a été question du panneau ; les avis à ce sujet sont partagés. Certains pensent qu'avec un tel panneau, les enfants, les piétons prennent trop d'assurance et que c'est dangereux. Le municipal ajoute qu'il va tout faire pour essayer d'en poser.

Il évoque ensuite les parents qui viennent chercher leurs enfants en voiture, qui se parquent sur la place du bus ou bouchent la visibilité. C'est également un problème qu'il ne faut pas négliger.

11. Divers et propositions individuelles

La présidente remercie les personnes dont le mandat politique s'arrête, en particulier Jean-Pierre Neff. Elle souhaite une bonne continuation à celles et ceux qui poursuivent l'aventure.

M. François Margot s'étonne que les cloches de l'église ne sonnent plus. M. Alexandre Fivat explique que les moteurs sont morts : la Municipalité est dans l'attente d'un devis, mais « C'est promis, elles reviendront. Avant Pâques ! », dit le municipal. M^{me} Barbara Savoy informe alors qu'un communiqué du Conseil de paroisse paraîtra dans le *Journal du Pays-d'Enhaut* de la semaine en cours.

Evoquant un tout ménage reçu de la Commune l'an dernier, M. Flavien Marmillod s'inquiète de la prolifération du séneçon à maints endroits du village. Cette plante à petites fleurs jaunes étant toxique pour le bétail, il incite les uns et les autres à participer à son arrachage. M. Jean-Pierre Neff explique que les employés communaux s'adonnent à cette tâche sur les parcelles de la Commune. M^{me} Dorothée Ramel fait remarquer qu'il est important de ne pas mettre les plantes enlevées au compost, mais dans des sacs poubelle noirs ; on peut en informer la Commune qui s'occupe de les débarrasser. M. François Margot précise que, comme le séneçon est une plante indigène, il n'est pas visé par les campagnes d'arrachage organisées par le Parc naturel régional ou par les civilistes ; le Parc s'occupe des plantes exotiques envahissantes. M. Alexandre Mottier suggère de refaire un tout-ménage pour rappeler qu'il est important d'arracher le séneçon. Suggestion dont la Municipalité prend bonne note.

La parcelle sous la cure vient d'être réensemencée. M. François Margot demande si l'on a pensé semer de la prairie fleurie. Il souhaite que l'on y pense à l'avenir, si l'on doit réensemencer d'autres terrains communaux, afin de favoriser la biodiversité. Le syndic répond qu'il ignore ce qui a été semé, mais qu'en principe c'est de la prairie fleurie. A l'avenir, la Municipalité y sera attentive.

Au nom de tous, M. François Margot exprime ensuite sa reconnaissance à M. Jean-Pierre Neff. Il souligne la persévérance de celui qui, municipal puis syndic, a toujours pris le temps d'expliquer, de transmettre ; un homme passionné par sa commune, le bois, la chose publique, son entreprise, qui s'est beaucoup investi pour Rossinière, pour sa région ; quelqu'un qui maîtrise si bien les dossiers qu'il répond avant les autres. M. Alain Karnstädt prend ensuite le relais et évoque la longue carrière de son collègue et ami Jean-Pierre, relevant qu'une page importante de la vie communale se tourne. Engagé en politique depuis 1993, il sera successivement conseiller communal, municipal et syndic. Il sera la cheville ouvrière de nombreux projets, dont le groupement forestier, la rénovation de l'Hôtel de Ville, le centre d'activités CARoss. Il mentionne alors ses qualités humaines, sa porte toujours ouverte et rappelle que tout n'a pas toujours été simple. Le municipal remercie également son épouse, Monika, ainsi que ses filles, accompagnant ses dires d'un superbe bouquet de fleurs. Pour

Jean-Pierre, un découpage relatant les moments marquants de son engagement. Meilleurs vœux pour une retraite politique heureuse et pleine de nouveaux projets !

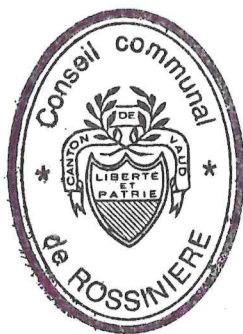
Faisant écho à toutes ces paroles, M. Jean-Pierre Neff noue la gerbe. Rappelant quelques souvenirs et dressant en quelque sorte un bilan de toutes ces années passées, il raconte entre autres combien les discussions ont été importantes en séances de Municipalité. Il a beaucoup appris ; changé d'avis, évolué. Il remercie ses collègues, leur souhaite le meilleur pour la future législature, en particulier à M^{me} Catherine Pilet qui lui succède à la syndiculture. Il adresse également ses vœux aux conseillères et conseillers.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance. Prochain conseil, le 6 octobre.

La Présidente



F. Ziörjen



La Secrétaire



M. Buri